

## **MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE 2015**

### **Compte rendu du Groupe de travail du 29 juin**

Les délégués du personnel FO ont fait remonter vos différents griefs auprès de l'Administration :

- Un retard des opérations de saisie qui ont des conséquences sur le calendrier des résultats.
- Une saisie des vœux sur 2 jours ½, dont un week-end !
- Un service du mouvement qui ne dispose des moyens techniques et humains de répondre aux multiples sollicitations et questionnements des collègues, laissant de fait aux délégués syndicaux la responsabilité et la charge de pallier à ce manque
- Des fractions de postes manquantes dans certaines écoles ou mal renseignées (plusieurs fractions à la place d'un poste publié comme entier)
- Des groupes scolaires dont la dénomination n'est pas précisée (ex : Pointe Rouge 1 ou 2 ? Roy d'Espagne Chabrier ou Granados ?...)

L'Administration, représentée par Monsieur le Secrétaire Général, Mmes VEAUGIER et COLONNA et M. LECLERCQ, a reconnu que la situation n'était pas acceptable et qu'un bilan devrait permettre de tirer un certain nombre de décisions afin d'améliorer le déroulement général de cette phase importante du mouvement.

#### **Des 1ères précisions :**

##### ➤ **Bonification 50 points en Education prioritaire :**

La circulaire précisait que seules les écoles labellisées REP/REP+ donnaient accès à cette bonification sur les vœux 1 et 2.

Or il s'avère que dans le listing général des supports vacants, la liste des écoles labellisées n'était pas à jour et « pour éviter tout litige », l'Administration annonce qu'elle a étendu cette bonification à toute l'Education prioritaire (REP, REP+, ZEP, RRS...), hormis les écoles en Education accompagnée, mais nous l'apprenons après la saisie !

**FO est intervenue pour dénoncer l'iniquité envers des collègues qui se sont abstenus de mettre en vœux 1 et 2 des postes en RSS et ZEP, suivant les instructions de la circulaire.**

##### ➤ **Recomposition de certains postes :**

Comme chaque année, des ajustements seront nécessaires d'ici la rentrée pour recomposer des postes avec des fractions plus « cohérentes » pour les collègues et les classes (ex : fractions libres sur certaines écoles à recomposer, fractions trop éloignées, pas plus de 2 enseignants sur la même classe, ...).

**Cette opération se fera sous le contrôle de l'IEN, après accord du service du mouvement.**

##### ➤ **Nomination sur vœu de zone :**

Le SNUDI FO a réaffirmé son opposition au vœu de zone qui va, encore cette année, affecter des collègues, même avec un gros barème, sur des postes non choisis et souvent éloignés de leur domicile. Afin d'en limiter les effets néfastes, le SNUDI FO a demandé que la même disposition que l'an dernier soit acceptée par l'Administration : revoir à la demande des collègues, des affectations éloignées sur des postes moins éloignés qui apparaîtront à la phase d'ajustement.

**Si vous êtes dans ce cas, contactez le syndicat !**

## **RESULTATS DU MOUVEMENT :**

**L'Inspection académique fait son possible pour que les résultats soient transmis dans les boîtes IProf avant vendredi 3 juillet (midi).**

Nous publierons les résultats anonymés sur notre site internet et nous tiendrons une permanence syndicale vendredi après-midi pour répondre à vos interrogations et enregistrer vos remarques que nous transmettrons au prochain groupe de travail : **mercredi 8 juillet (matin)**

**PERMANENCE MOUVEMENT TOUTE LA SEMAINE du 6 au 11 JUILLET**  
**04.91.00.34.22 - 07.62.54.13.13 - 06.20.76.11.87**  
[contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

## MUTATIONS PAR INEAT/EXEAT

Cette année, toutes les demandes d'INEAT ont été accordées par les Bouches du Rhône, du moment où une promesse d'EXEAT était acquise.

A ce jour, **21 nouveaux collègues** vont intégrer notre département au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Ce chiffre va augmenter régulièrement en fonction de la tenue des CAPD d'exeat/ineat dans les différents départements.

C'est pour cette raison que l'Administration a décidé d'octroyer un certain nombre de promesses d'EXEAT, contrairement aux précédentes annonces compte tenu de la situation déficitaire du département à la prochaine rentrée.

Le SNUDI FO a salué cette décision, dans l'intérêt des collègues qui demandent depuis plusieurs années de rejoindre un autre département et qui n'ont pas obtenu satisfaction lors des permutations informatiques.

**Lors du groupe de travail, l'administration a retenu le principe suivant :**

- ↳ **1<sup>ère</sup> vague** : des promesses d'exeat vont être données **immédiatement** aux collègues en situations médicales et sociales avérées (avis du médecin de prévention ou de l'assistante sociale de l'IA) ainsi qu'aux collègues en disponibilité pour suivre leur conjoint (2014-2015 et 2015-2016)
- ↳ **2<sup>ème</sup> vague** : à partir de fin août/début septembre, un classement des collègues par barème pour rapprochement de conjoint sera effectué. Les INEAT seront compensées par des promesses d'EXEAT.
- ↳ **3<sup>ème</sup> vague** : tout au long du mois de septembre, des ajustements seront opérés et permettront éventuellement à des collègues qui demandent une mutation pour « convenance personnelle » de quitter également le département.

**ATTENTION**, obtenir l'exeat n'est qu'une première étape, il faut ensuite obtenir l'ineat dans le département souhaité !

Ce n'est qu'à la prise réelle du poste dans le nouveau département que votre changement de département est acté.

**Le SNUDI FO 13 défendra tous les dossiers que les collègues lui ont confiés et continue de revendiquer que tous les ineat/exeat soient accordés pour garantir le droit à mutation, constitutif du statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants !**

Les organisations syndicales seront invitées à défendre leurs dossiers lors des prochains groupes de travail avec l'Administration.

**Le SNUDI FO 13 accordera comme chaque année une priorité aux collègues syndiqués.**

C'est pourquoi nous vous invitons à nous rejoindre dès à présent en adhérant au SNUDI FO 13.

**Comme 1<sup>ère</sup> adhésion, vous pouvez uniquement régler les mois restants dans l'année civile (juillet à décembre = 6 mois), en fonction de votre échelon et du prix de la carte à 20 € → voir le bulletin d'adhésion en PJ**

Vous pouvez bien évidemment faire plusieurs chèques pour étaler la somme. En janvier 2016, vous recevrez un reçu fiscal pour déduire la somme engagée sur votre déclaration des revenus de 2015.

***N'hésitez pas à nous contacter pour des renseignements complémentaires.***



## **INFOS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

▶ **Prime ISAE :**

La 2<sup>ème</sup> partie de la prime a été versée sur la paie du mois de juin.

*Contactez-nous si cela n'a pas été le cas !*

▶ **Stage RAN mois d'avril :**

Le paiement des stages « Remise à niveaux » des vacances de printemps a été réalisé sur la paie du mois de juin.

*Contactez-nous si cela n'a pas été le cas !*

▶ **Droit Individuel à la Formation (DIF) :**

Voir [>ICI<](#) la circulaire et télécharger le dossier complet.

Retour du dossier complet par voie hiérarchique (IEN) à la DSDEN, au **16/09/14**, délai de rigueur.

---

***Vous avez besoin du syndicat ?  
Le syndicat a aussi besoin de vous !  
Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !***

**FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !**

**FO, le syndicat qui n'a qu'une loi : la défense de vos droits !**

**>ICI< Bulletin d'adhésion**